



COMPTE RENDU DU CONSEIL

DU 29 janvier 2018

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles Jaurou, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Jean-Louis BIROT, Béatrice Cazottes, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Pascal SALEFRANQUE.

Absents excusés : Catherine SERGENT, Perrine VIAULES

Secrétaire de Séance : Sébastien BRAYLE

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Brayle Sébastien se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018

Arrivée de Ghislaine GUILLERMIER à 20 h 42.

• Cimetière

Madame le Maire présente au conseil une demande de DETR pour le dossier du cimetière. En effet, la Commune de Cadalen dispose en son bourg d'un cimetière qui avait déjà, dans les années 80, fait l'objet d'un agrandissement. Aujourd'hui, le nombre d'emplacements et de cases au columbarium disponibles est très limité.

En vue d'une nouvelle extension, la Commune a fait l'acquisition, par acte notarié signé le 5 novembre 2014, d'un terrain d'une superficie totale de 3 333m² situé en continuité du cimetière actuel. L'agrandissement se fera sur une partie de cette parcelle. De plus, la municipalité souhaite créer un jardin du souvenir pour offrir aux personnes qui font le choix de la crémation un espace dédié.

Le plan de financement est le suivant :

Montant HT	71 614.52 €
Montant TTC	85 714.86 €
FDT sollicité (subvention de 30%)	21 484.36 €
DETR (50%)	35 807.26 €
Fonds propre de la commune	28 423 .24 €

- **Maison de santé**

Madame le Maire présente au conseil une 2^{ème} demande de subvention DETR pour le projet de maison de santé pluridisciplinaire multi-site.

Les professionnels de santé de la commune, médecins, des infirmières, pharmacien souhaitent se regrouper sous la forme d'une maison de santé pluridisciplinaire selon les préconisations de l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec leurs collègues de Lagrave. Ils ont constitué ensemble un projet de Pôle de Santé du territoire de Lagrave/Cadalen qui a obtenu un avis favorable du Comité Technique Régional en octobre 2017.

L'originalité du projet tient au fait qu'il soit multi-site, puisque chaque professionnel est déjà installé dans une des deux communes. Il est pensé pour accueillir un médecin supplémentaire à Cadalen. Il nous paraît important de maintenir ce fonctionnement qui permet une couverture géographique plus large et de proximité. Il permettra de pérenniser voire d'élargir l'offre de soins et d'apporter à notre territoire rural une aide médicale au plus près de la population et d'assurer la continuité des soins.

L'emplacement prévu est situé dans le prolongement de la micro-crèche et de la médiathèque actuellement en construction, en contre bas de l'école et s'ouvre sur un futur quartier déjà identifié et classé « orientation d'aménagement » dans le PLU.

Ce projet est un élément structurant pour le territoire. Il répond pleinement à la nécessité de maintenir des services de santé et de lutter contre la désertification médicale dans les zones rurales.

Le plan de financement suivant s'appuie sur l'étude faite par le CAUE

Montant HT	861 600 €
Montant TTC	1 033 920 €
DETR (30%)	258 480 €
Région (20%)	172 320 €
Département (30%)	258 480 €
Fonds propre de la commune	344 640 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces demandes de subventions et les plans de financements qui s'y rapportent. Il décide d'inscrire la maison de santé en priorité n°1 et le cimetière en priorité n° 2

2. Questions diverses

Mr SALEFRANQUE fait lecture du courrier reçu d'un administré qui informe la municipalité de plusieurs problèmes. Madame le Maire dit que ce courrier lui a été adressé en mairie aussi. Les demandes concernent :

- l'évacuation d'eau « Impasse des vieux puits » :

La commission ad hoc se rendra sur place

- la sécurité aux abords de l'école et de la route de Técou :

Le réaménagement de ce secteur est prévu quand les travaux du lotissement de route de Técou et la crèche/médiathèque seront terminés.

- une demande pour autoriser les cyclistes à emprunter la voie en sens unique « chemin de Lauriole » :
cette autorisation a été déjà demandé. L'arrêté autorisant les vélos sera pris prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Monique CORBIERE-FAUVEL

Le Secrétaire
Sébastien BRAYLE